

# L'Algérie veut acheter la Grande mosquée de Paris mais la France a trop payé pour en être dépossédée !

écrit par Christine Tasin | 5 décembre 2015



*L'Algérie a entamé officiellement les procédures d'appropriation de la Grande mosquée de Paris (GMP), a affirmé son ministre des Affaires religieuses Mohamed Aïssa. « Les procédures visant à faire de la mosquée de Paris une propriété de l'État algérien ont été entamées officiellement par le biais de l'ambassade d'Algérie à Paris », a affirmé le ministre devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.*

*Selon lui, la démarche s'appuie sur une loi française stipulant qu'« un pays étranger qui finance une association de droit français peut, passés 15 ans, prétendre à la propriété de cette entité, ce qui est le cas pour la Grande mosquée de Paris ».*

<http://www.ouest-france.fr/societe/religions/la-grande-mosquee-de-paris-bientot-propriete-de-lalgerie-3887961>

Après le Qatar, voilà l'Algérie qui achète la France par lots...

Gageons que Hollande et ses sbires accepteront.

Pas grave, restera à exproprier l'Algérie quand le peuple aura pris le pouvoir. Et on fera ce qu'on voudra de la mosquée, construite aux frais du contribuable, tout de même...

*Financée par la France (loi du 19 août 1920 qui accorde un crédit de 500 000 francs pour la construction d'un Institut Musulman regroupant une mosquée, une bibliothèque et une salle d'étude et de conférences<sup>11</sup>), elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancien [hôpital de la Pitié](#) et voisine du [Jardin des plantes de Paris](#). La première pierre est posée en 1922. Les travaux sont réalisés par Robert Fournez, Maurice Mantout et [Charles Heubès](#) d'après les plans de Maurice Tranchant de Lunel. (Wikipedia)*

Mieux encore :

*Faut-il revisiter la loi de 1905?*

*Une élue de la majorité a confié à L'EXPRESS.fr être favorable à "un dispositif afin de rattraper le retard historique dû au fait que les musulmans sont arrivés après la loi de 1905".*

*Elle évoque également la possibilité de recourir à "une loi d'exception, comme ce fut le cas pour la construction de la Grande Mosquée de Paris". A l'époque, la France avait voté [une subvention de 500 000 francs et la Ville de Paris a voté une subvention d'un peu plus 1,5 million de francs](#) destinée à l'achat du terrain.*

Source :

[http://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-casse-tete-du-financement-des-mosques\\_968084.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-casse-tete-du-financement-des-mosques_968084.html)

Quant aux subventions françaises qu'elle a reçues, de la Mairie, du département, de la région, de l'Etat... On attend que quelque bonne âme nous en fasse le décompte (qui aurait le temps de rechercher tout cela ? ) avant de prétendre que l'Algérie aurait financé l'édifice... Quelques pistes tout de même :

*La mosquée, ainsi que le centre islamique, ont été inscrits sur l'inventaire supplémentaire des [monuments historiques](#) par arrêté du 9 décembre [1983](#)<sup>12</sup>. L'édifice*

reçoit également le [label « Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle »](#).

Chacun sait que les monuments historiques sont largement subventionnés et notamment que réparations et restaurations sont prises en charge par l'Etat français...

*La Mosquée de Paris fait office de mosquée mère des mosquées françaises sous la direction de [Dalil Boubakeur](#), [recteur](#) depuis 1992. En 1994, [Charles Pasqua](#), alors [ministre de l'Intérieur](#) en charge des cultes, accorde à la Grande Mosquée de Paris l'autorisation de labelliser le [halal](#)<sup>24</sup>.*

L'Etat français ayant autorisé la mosquée à recevoir une dîme sur le halal, mangé et payé par tous les Français sans le savoir, les Français ont, à leur corps défendant, financé la mosquée.

*La mosquée est ouverte à la visite touristique tous les jours de l'année (sauf le vendredi), hormis les salles de [sermons](#) des [imams](#), de lecture du [Coran](#), de [prières](#) et de [méditations](#) réservées aux pratiquants de l'[islam](#). La visite est gratuite pour les musulmans et payante pour les non-musulmans<sup>\*1</sup>. Toutefois, les visiteurs musulmans sont invités à déposer de l'argent dans une urne pour la [zakât](#).*

Et en plus nos cochons de touristes ont payé pour visiter NOTRE monument historique.

*Problèmes financiers en 1957 : l'Institut musulman est rattaché administrativement, le 24 septembre 1957, **au ministère de l'Intérieur (en remplacement du ministère des Affaires étrangères), chargé en particulier de redresser la situation financière difficile**, avec un passif de 3 500 000 francs, à cause du retard de versement des **subventions** de l'Algérie **et de la ville de Paris**, dû à l'incertitude sur ses orientations politiques.*

Cela a le mérite d'être clair, non ?

Au fait, il paraît qu'en Algérie on crève de faim, au point de devoir envoyer les jeunes vivre en France, mais on aurait les

moyens d'acheter (à prix d'ami ? ) la Grande Mosquée de Paris  
?